

# COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023\_041

~~~~~

## SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

**ABSENTS EXCUSES :** *MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TAGAND François), CHAPERON Virginie (pouvoir à TUPIN-BRON Jean)*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION B – N° 279 PARTIE ET N° 1281 PARTIE - « UBINE »</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association « Amis de la Nature Thonon-Chablais » possède un chalet/refuge à Ubine depuis 1936. Elle est également propriétaire d'une partie du terrain sous ce chalet (93 m<sup>2</sup>) mais la majorité du terrain occupé par l'association est la propriété de la commune.

Afin de régulariser la situation, l'association souhaite acquérir le terrain autour du chalet qui est utilisé depuis toujours pour ses activités.

Cette acquisition porte sur une partie de la parcelle B – n° 279 et une partie de la parcelle B - n° 1281.

L'association, par courrier en date du 15 juin 2023, demande d'acquérir environ 1257 m<sup>2</sup> de terrain et fait l'offre de prix suivante :

☞ Terrain sous bâti (chalet + bûcher) : 120 m<sup>2</sup> x 50 € soit 6 000 €

☞ Terrain nu : 1137 m<sup>2</sup> x 5 € soit 5 685 €

Soit un total de 11 685 € arrondi à 12 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre à l'association « Amis de la Nature Thonon-Chablais », dont le siège social se situe 3 avenue du Vernay – 74200 THONON-LES-BAINS, une partie de la parcelle cadastrée section B – n° 279 ainsi qu'une partie de la parcelle B – n° 1281, lieu-dit « Ubine ».

- **DIT** que la superficie vendue sera déterminée suivant plan de division établi par un géomètre-expert.
- **FIXE** le prix de vente à 10 euros (dix euros) le mètre carré.
- **DIT** que le bassin couvert devra rester accessible à tout public et que la source alimentant ledit bassin restera propriété de la commune.
- **DIT** que les frais inhérents à cette vente (géomètre et notaire) seront à la charge de l'acquéreur.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins de signer tout document relatif à la réalisation de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Françoise Martin', written over a vertical line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*